

# L'AUTOCONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

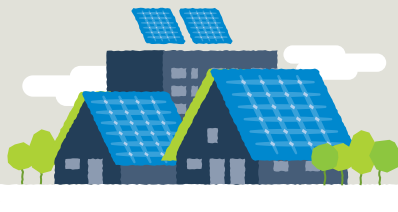
L'autoconsommation photovoltaïque est la consommation d'une partie ou de la totalité de sa propre production d'électricité solaire.

## L'AUTOCONSOMMATION SE DÉVELOPPE

POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

**20 000**

foyers résidentiels recensés en autoconsommation (totale ou partielle) en 2017.



**10 000**

nouvelles demandes de raccordement d'installation photovoltaïque en autoconsommation en 2017.

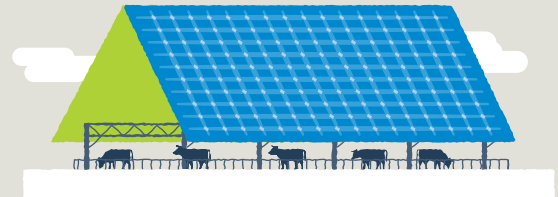


APPELS D'OFFRES POUR LES INSTALLATIONS DE PLUS GRANDES PUISSANCES

(entre 100 et 500 kW)

**134 LAURÉATS**

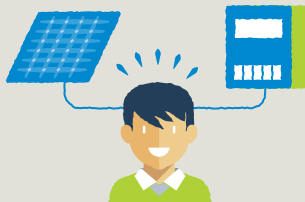
pour 40 MW, avec un taux moyen d'autoconsommation de 97,5 %\*.



\* Pour l'appel d'offres spécifique portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité de sources renouvelables en autoconsommation lancé en septembre 2016 par le ministère de l'Environnement.

## DES BÉNÉFICES IMPORTANTS

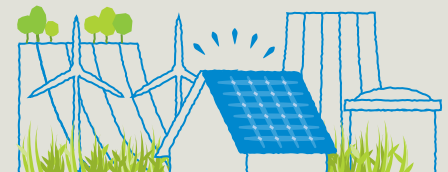
L'autoconsommateur est sensibilisé à la gestion de sa consommation d'électricité.



L'autoconsommation lui permet de maîtriser une partie de sa facture d'électricité et d'en réduire le montant d'environ 15 à 25 %.



L'autoconsommation contribue à la diversification du mix énergétique français et au développement des énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque en toiture.



## LES CIBLES LES PLUS PERTINENTES

EN RAISON DE L'ADÉQUATION DU PROFIL DE CONSOMMATION DU SITE AVEC LE PROFIL DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

En métropole : les secteurs tertiaires et industriels.



Dans les DOM-TOM : dans ces territoires non interconnectés au réseau électrique métropolitain, l'autoconsommation remplace la production d'électricité locale souvent d'origine fossile.



À renforcer avec des actions de maîtrise de la demande en énergie et de flexibilité.



**Pour en savoir + :** retrouvez l'avis de l'ADEME sur l'autoconsommation d'électricité d'origine photovoltaïque sur : [www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-de-lademe\\_autoconsommation\\_pv\\_fevrier2018.pdf](http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-de-lademe_autoconsommation_pv_fevrier2018.pdf)